

Modifications au site Web de la Régie – Abonnement au fil RSS

En raison de récentes modifications au site Web de la Régie à la suite de la refonte des systèmes de rémunération à l'acte, certains fils RSS ne seront plus alimentés. Afin de continuer d'être informé instantanément de la publication sur le site Web des infolettres qui le concernent, le médecin inscrit au fil RSS de la nouvelle facturation à l'acte doit s'abonner de nouveau au fil RSS Médecins omnipraticiens ou Médecins spécialistes, selon le cas.

Pour en connaître davantage sur le fil RSS et vous abonner, rendez-vous dans la section *Professionnels* du site de la Régie et accédez à l'information par l'icône , ou au www.ramq.gouv.qc.ca/rss-pro.

La Régie vous suggère également de vérifier vos raccourcis qui mènent vers le site Web, s'il y a lieu.

- c. c. Agences commerciales de facturation
Développeurs de logiciels – Médecine